

# L'ANNÉE 2019 EN ACTIONS

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

---



2019



« 2019 : l'année du climat, entre bouleversements et prise de conscience »



Madame, Monsieur,

2019 a été la troisième année la plus chaude en France depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, et la deuxième au niveau mondial depuis le début des relevés il y a plus de 150 ans. Le dérèglement climatique s'est manifesté aux yeux du plus grand nombre par la multiplication d'événements extrêmes partout sur la planète, allant des sécheresses en Australie et en Amérique Centrale, aux feux de forêts touchant la Sibérie et l'Amérique du Sud, en passant par l'intensification des cyclones dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien. L'Europe et la France ont affronté deux canicules exceptionnelles en juin et juillet 2019. Les sols de l'hexagone sont restés extrêmement secs jusqu'en septembre, tandis que des pluies abondantes et des épisodes neigeux précoces ont marqué l'automne et la fin de l'année.

En novembre, alors qu'11 000 scientifiques du monde entier – dont plus de mille chercheurs français – signaient une tribune avertissant de « souffrances indicibles dues à la crise climatique », l'Union Européenne déclarait l'état d'urgence climatique au nom de ses 28 Etats membres. De telles annonces se multiplient à l'international, en écho à l'ampleur inédite des mobilisations citoyennes à caractère écologique. Plusieurs centaines de milliers de personnes ont défilé dans nos grandes villes en mars puis en septembre, au moment où la « protection de l'environnement » est identifiée de façon inédite comme la première préoccupation des Français.

Ce constat global se reflète à l'échelle du territoire du Parc et des deux départements qu'il couvre. A titre d'exemple, une augmentation d'environ un mètre du niveau de la mer exposerait au risque de submersion plus de 7000 habitants de la côte Est du département de la Manche, dont 100% de la population d'une commune comme Saint-Vaast-la-Hougue. Outre la potentielle baisse des rendements agricoles, le réchauffement climatique perturbe aussi la biodiversité normande, à l'instar des cycles migratoires des oiseaux estivaux ou hivernants sur le territoire. De même, avec l'augmentation du confort thermique de notre région, nous devons nous préparer à devenir une destination de choix non seulement pour le tourisme mais aussi l'installation permanente de nouveaux habitants.

Dans ce contexte, le Parc continue depuis bientôt 30 ans à agir face au changement climatique. En juillet 2019, l'exposition « Vivre dans le Parc en 2050 » a été inaugurée à la Maison du Parc, fruit d'une réflexion collaborative avec les habitants pour imaginer l'évolution de leur territoire à moyen-terme. De 2017 à 2019, le Parc a appuyé les collectivités de la côte Est du Cotentin dans le cadre du projet « Notre Littoral...Demain ? ». Fruit d'une démarche participative avec les habitants de deux intercommunalités, il a permis d'élaborer une stratégie de long-terme pour la gestion du trait de côte.

En parallèle, les missions de préservation du patrimoine naturel demeurent au cœur de l'action du Parc, au même titre que le développement d'activités soutenables telles l'habitat en terre et l'agroforesterie bocagère.

2019 a été une année charnière dans la prise de conscience de l'urgence et des enjeux du changement climatique, tant à l'échelle mondiale que locale. Certainement que le Parc devrait aller plus loin dans l'accompagnement et l'anticipation face au changement climatique. Il a l'ambition et le potentiel pour le faire. Malgré des ralentissements cette année liées à des problématiques de ressources humaines, le renforcement de l'action du Parc reste assurément un défi à relever pour les prochaines années.

Jean MORIN,  
Président du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin



Le marais blanc - Liesville-sur-Douve

Biodiversité ..... p. 4-5

Eaux et zones humides .....p. 6-8

Développement local ..... p. 9-11

Paysages et urbanisme ..... p. 12-13

Tourisme ..... p. 14-15

Transition énergétique et écologique ..... p. 16-17

Sensibilisation ..... p. 18-20

Communication ..... p. 21

Administration ..... p. 22-23



# BIODIVERSITÉ

## PRÉSERVER ET DONNER À VOIR LES ESPACES NATURELS

### CHIFFRES CLÉS

**153 228 € HT** investis dans les nouveaux aménagements sur l'ENS

**4<sup>ème</sup> plan de gestion** pour la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie

**40 000 visiteurs** sur la RNN du domaine de Beauguillot en 2019

**230 types de végétation** sur le Parc

**4 nouveaux contrats** pour Natura 2000

### DU NOUVEAU À L'ESPACE NATUREL SENSIBLE PONTS D'OUVE

« Avec plus de 20 000 visiteurs par an, nous nous devons de donner un nouveau souffle à cet espace d'une superficie de 100 ha, vitrine du territoire, confié en gestion par le Département depuis 1998 »,

indiquait Jean Morin.

Un travail qui a demandé deux années : la conception en 2017 et la réalisation en 2018 pour une mise en place et une ouverture en 2019. Le tracé initial est maintenu mais développé afin de retrouver l'aspect sauvage et intime du marais. Un nouvel aménagement qui a coûté **153 228 € HT, financé à 65 % par le fonds Territoire à énergie positive pour la croissance verte (État) et 35 % par le conseil départemental de la Manche.**

Le sentier de découverte ludique a totalement été réaménagé avec quatre cheminements possibles, allant de 1,2 km à 5 km, où les visiteurs peuvent marcher sur l'eau sur une centaine de mètres, pour une immersion au plus proche de la zone humide. L'espace dispose désormais de cinq observatoires ornithologiques, un observatoire du paysage ainsi qu'un cabinet de curiosités.

*Nouveaux aménagements sur l'Espace Naturel Sensible des Ponts d'Ouve - Carentan-les-Marais*

### RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA SANGSURIÈRE ET DE L'ADRIENNERIE : UN NOUVEAU PLAN DE GESTION ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES

La gestion de la Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie est assurée par le Parc depuis 1999. Le 3<sup>e</sup> plan de gestion du site a été évalué en 2017. Une bonne partie de l'année 2018 a donc été dédiée à l'**élaboration du 4<sup>e</sup> plan de gestion pour une période de 10 ans (2018-2027)**. Ce plan se recentre sur les enjeux prioritaires de patrimoine naturel étroitement liés au maintien d'une activité agricole extensive traditionnelle sur le marais. Les avis favorables de la DREAL et du CSRPN – ce dernier ayant salué la qualité du document – ont permis l'approbation du plan de gestion le 8 mars 2019. L'année 2019 a été fortement axée sur l'ancrage territorial, élément clé de ce nouveau plan de gestion au travers de deux actions : les rencontres **Made in Viande**, un partenariat gagnant élevage/biodiversité avec **INTERBEV** et la concertation avec les producteurs d'eau localisés en amont de la réserve naturelle. Par ailleurs, des travaux de gestion écologiques ont été réalisés dans les secteurs à forte valeur patrimoniale (contrat Natura 2000) : fauche en bandes triennales et quinquennales sur une surface de 14 ha afin de maintenir des paysages ouverts et les espèces emblématiques des tourbières.



### AMÉLIORER NOTRE CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITÉ

Le Parc poursuit la surveillance écologique des zones humides : deux espèces de passereaux alors en régression présentent un léger mieux cette année (Alouette des champs, Pipit farlouse). La tendance sur le long terme de la Bergeronnette flavéole est considérée stable tandis que les Tarier des prés, Phragmite des joncs et Bruant des roseaux poursuivent leur progression. L'effectif nicheur du Busard des roseaux continue sa remontée mais le succès reproducteur reste faible. A contrario, le succès des nichées de Busard cendré a été très bon (effectif stable de 4 couples). Les résultats du recensement des Vanneaux huppés nicheurs confirment le déclin continu depuis 2015, -35% depuis le dernier « pic » de 2013. La population de Courlis cendré franchit un nouveau pallier, avec une dizaine de couples en plus. La hausse de 10 couples provient surtout de la vallée de la Taute, mais aussi de la colonisation de nouvelles vallées (Aure et Vire).

Afin d'identifier les signatures sonores des individus, une étude bioacoustique du Butor étoilé a été conduite cette année. La même démarche a été menée en parallèle dans la Réserve Naturelle de l'estuaire de la Seine. Les analyses attestent clairement la présence de deux mâles différents sur le site.

Enfin, la cartographie de la végétation des marais entamée en 2016 a été livrée en 2019. Il reste à en faire une analyse détaillée. On peut toutefois noter la mise en évidence de nouveaux types d'habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000. Notons par ailleurs la grande diversité des végétations du site avec près de **230 types différents**.



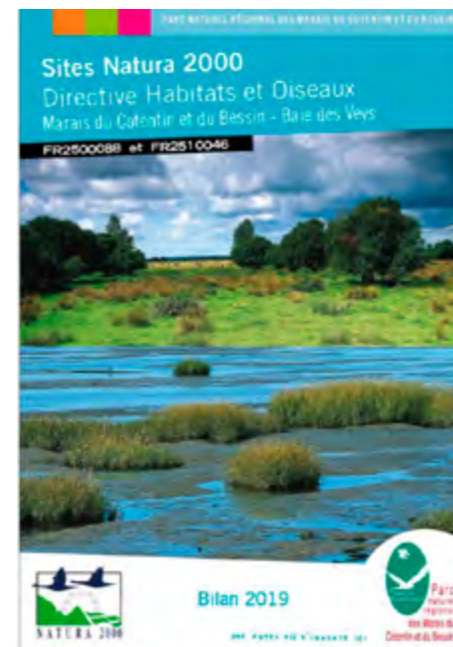
*Pipit farlouse*

### NATURA 2000

Au titre des Directives « Habitats » et « Oiseaux », le Parc assure l'animation et la mise en œuvre des documents d'objectifs (Docob) :

• **des Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys : deux nouveaux contrats Natura 2000** ont été déposés cette année (RNN de Beauguillot et RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie). Les partenaires du projet de renaturation du Gorget se sont à nouveau réunis en septembre 2019. Une évolution réglementaire, en cours, permettrait d'alléger la procédure administrative. L'ASA de la Douve a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage d'une étude de projet. Enfin, le diagnostic de franchissabilité des ouvrages routiers par la Loutrre sur les bassins versants Douve aval et Sèves a été finalisé début 2019.

• **des Landes de Lessay – Havre de St-Germain sur Ay : deux nouveaux contrats Natura 2000** ont été engagés cette année : Réserve Naturelle de la Tourbière de Mathon et un porteur privé. Un test de cartographie du chiendent maritime, à l'aide de photographies aériennes prises par drone, a été réalisé dans le havre de St-Germain sur Ay afin d'alimenter la réflexion sur les outils d'évaluation des habitats/espèces.



• **des fours à chaux de La Meauffe, Cavigny et Airel** : pour la deuxième année consécutive, les effectifs de Grand Rhinolophe ont régressé, restant toutefois au-dessus des effectifs avant aménagement. On soupçonne fortement des travaux de bûcheronnage d'avoir dérangé cette espèce. Un suivi de la reproduction de la Cordulie à corps fin a été entamé cette année avec l'appui du GRETIA. L'étude de l'utilisation du site comme terrain de chasse par les chauves-souris est achevée. Les plans d'eau semblent les secteurs les plus fréquentés lors des périodes échantillonnées. La présence d'une importante colonie de Murin de Daubenton dans le site et d'une autre de Grand Rhinolophe à proximité se ressentent dans la composition du peuplement. Comme à l'échelle du Parc, la présence de la Sérotine commune apparaît remarquable.



*La Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot*

# EAUX ET ZONES HUMIDES

ACCOMPAGNER, SOUTENIR, INFORMER ET RESTAURER

## CHIFFRES CLÉS

- **6 ateliers et 618 participants** en cumulé pour «Notre littoral...Demain ?»
- **18 mares (soit 88 depuis 2014)** qui ont fait objet de travaux
- **1 actualisation** de l'état des lieux en zone de production de coquillages de la Baie des Veys



## « NOTRE LITTORAL DEMAIN... ? » CÔTE EST COTENTIN, UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION INNOVANTE

Face à la vulnérabilité de la Côte Est, la Parc coordonne depuis début 2017 pour la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, la mise en oeuvre du projet «Notre Littoral Demain ?» Côte Est Cotentin.

Cette démarche innovante a associé, lors d'ateliers de concertation, les acteurs de la frange littorale (élus, habitants, usagers du littoral...). Elle a permis d'élaborer une stratégie concertée de gestion durable de la côte Est du Cotentin dans la perspective du changement climatique et de la hausse du niveau marin, en repensant l'aménagement et le développement des espaces littoraux pour mieux s'adapter aux risques.

Atelier de concertation pour «Notre Littoral Demain ?»



ainsi qu'un atlas cartographique, la planification envisagée en fonction des pas de temps, les aspects financiers. L'ensemble des livrables et documents de communication sont téléchargeables sur le site : <http://www.ccbdc.fr/environnement/>

## ZOOM SUR LE PROJET AGRI'ZH

Le Parc, l'Université de Caen et la Chambre d'Agriculture de la Manche ont porté un projet appelé Agri'ZH. L'objectif était de mieux qualifier la valeur des prairies de marais et d'échanger avec les exploitants agricoles sur les services rendus par les zones humides. Ce programme s'est achevé par un colloque organisé le 12 novembre 2019 au Pavillon des Energies (Le Désert). Une soixantaine de personnes d'horizons différents (organismes agricoles, syndicats de rivière, associations environnementales, services de l'État) y ont assisté.

Les présentations sont en ligne à l'adresse suivante : <https://parc-cotentin-bessin.fr/les-services-rendus-par-les-prairies-des-marais>.

## FRANC SUCCÈS POUR LA POLITIQUE DE RESTAURATION DE MARES BOCAGÈRES



ly-sur-Lozon (1) et Marchésieux (2).

Cinq pompes ont aussi été installées pour l'abreuvement des animaux. Les mares équipées retrouvent ainsi une fonction utilitaire dans le système agricole, ce qui constitue la meilleure garantie de leur maintien dans le temps. Le Parc participe aussi aux réflexions conduites par le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie comme la définition d'un label mares à l'échelle régionale.



Restauration d'une mare à Grandcamp-Maisy

## RETOUR SUR LA MISE EN OEUVRE DU SAGE DOUVE ET TAUTE

Le SAGE Douve Taute est approuvé depuis 2016, le Parc en assure l'animation depuis son lancement en 2005. Le travail d'animation consiste à faire émerger des actions favorables à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.



### La poursuite du programme de soutien à l'agriculture dans les zones humides « amonts » du bassin versant Douve Taute (hors marais des basses vallées) :

- Le Parc a produit une note d'expertise à l'attention des services de l'État pour leur permettre de vérifier le respect des critères d'éligibilité des 141 contrats MAEC signés en 2018 sur les zones humides amonts.
- La Chambre d'agriculture a constitué un réseau de 20 fermes « pilotes » sur les bassins de la Douve et de la Taute, pour une expertise technico-économique du rôle des zones humides dans les systèmes d'exploitations.

### L'actualisation de l'état des lieux des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages de la Baie des Veys et l'élaboration d'un plan d'actions :

Le Parc a porté et coordonné, à la demande de l'Etat, l'établissement des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages bivalves de la Baie des Veys, entre 2011 et 2014. Six ans après, des problèmes de contaminations bactériologiques persistent sur les zones de production de coquillages de la Baie des Veys. Ils s'illustrent par des alertes sanitaires liées à la consommation d'huîtres, des fermetures temporaires, voire des déclassements de zones conchylicoles. Face à ce constat, un projet (Etat-Parc) de mise à jour des profils a été approuvé lors

du comité interdépartemental de la Baie des Veys le 24 mai 2019 piloté par le sous-préfet de Bayeux.

Le Parc a donc actualisé l'état des lieux des profils :

- L'état des lieux environnemental (bilan des réseaux de surveillance microbiologique, des alertes sanitaires et éventuelles fermetures de zones),
- Le bilan des actions préconisées dans le profil initial avec identification des freins
- La mise à jour des données sur les pressions.

Le comité de pilotage, le comité technique et les groupes de travail agriculture et assainissement se sont par ailleurs réunis.

Et enfin, le Parc et l'Université Paris Sorbonne ont établi un partenariat pour la réalisation d'une étude visant à tester des méthodes d'évaluation, à partir des coques, de l'origine de leur contamination dans la baie des Veys.

# EAUX ET ZONES HUMIDES

ACCOMPAGNER, SOUTENIR, INFORMER ET RESTAURER



## RENFORCEMENT DU CONSEIL ET DE L'EXPERTISE À DESTINATION DES GESTIONNAIRES DE ZONES HUMIDES

Le Parc poursuit sa mission d'accompagnement des Associations Syndicales Autorisées (ASA) et des collectivités : élaboration des programmes d'entretien de fossés et/ou cours d'eau (cartographie), déclaration loi sur l'eau et formulaire d'incidence Natura 2000. La cartographie des cours d'eaux initiée en 2016 par la DDTM 50 a conduit à l'émergence de demandes préalables d'autorisation avant l'engagement de travaux hydrauliques en marais sur des linéaires identifiés comme « cours d'eau ».

Le Parc peut donc également accompagner les ASA dépourvues d'équipe technique dans l'élaboration des dossiers « Loi sur l'Eau » (régime de la déclaration exclusivement), en concertation avec le service instructeur (Police des eaux) de la DDTM 50.

### ÉTUDE DE VÉRIFICATION DE LA FRANCHISSABILITÉ DES PORTES À FLÔTS PAR LES CIVELLES :

Le Parc a poursuivi son travail d'accompagnement du groupement de commande pour le suivi de cette étude triennale menée par le bureau d'étude Fish Pass. Les campagnes de pêche ont débuté en janvier 2019, sur 3 nuits simultanément sur les ouvrages de la Douve, la Taute et la Vire, et ce jusqu'au mois d'avril.

A la fin de cette étude, seules les portes-à-flot de la Vire semblaient présenter un obstacle à la migration des civelles. C'est pourquoi le protocole d'étude sera adaptée en 2020 avec de nouvelles modalités d'ouverture des vannes.

### RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE (RCE) SUR LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU MARAIS :

**La Taute.** Un scénario a été validé pour chaque ouvrage : l'effacement de l'ouvrage de la Clergerie associé à de la recharge granulométrique sur une partie de la Taute permettra de rehausser naturellement la ligne d'eau. Le moulin du Mesnil sera quant à lui équipé par une passe à poissons en rive

gauche. La mission du bureau d'étude sera donc relancée en 2020 pour élaborer l'étude d'avant projet de ces deux scénarii. Mais la question du financement des travaux d'équipement sur le Mesnil demeure.

**L'Aure.** Le Parc a accompagné l'ASA dans toutes les démarches de consultation et sélection de l'entreprise intervenante (CAO, CS), l'organisation des travaux et la prise en compte de l'environnement pendant la phase chantier pour la mise en conformité des ouvrages. Il a assuré le suivi du chantier. Un point presse a également été organisé le 07/10/2019 pour communiquer autour de ces travaux.

En contre-partie du financement par l'Agence de l'eau des dispositifs pour le rétablissement de la continuité écologique sur les ouvrages de la vallée d'Aure Inférieure, l'ASA s'est engagée à initier une démarche de progrès pour la gestion des niveaux d'eau intégrant tous les enjeux. Le Parc accompagne l'ASA sur ce sujet.

## ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DANS LEUR PRISE DE COMPÉTENCES GEMAPI

Le Parc a préparé une synthèse des missions remplies par chaque ASA sur le territoire communautaire en compilant les données cartographiques et financières.

9 ASA ont été rencontrées aux côtés de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin.



Passage à anguilles dans les marais de l'Aure

# DÉVELOPPEMENT LOCAL

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES PRODUCTIONS LOCALES ET ENCOURAGER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ



## CHIFFRES CLÉS

2 activités de batellerie accompagnées et expertisées par le Parc

1 stagiaire architecture accueilli dans la cadre de l'élaboration des dossiers de permis de construire du hangar

3 collectivités territoriales en partenariat avec le Parc

## SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES ET PROMOUVOIR LES PRODUITS LOCAUX

Le partenariat avec la CRESS visant à définir un programme d'actions s'est formalisé en février 2019 par la signature d'une convention. Des rencontres se sont déroulées avec les chambres consulaires en mai et avec un groupe de producteurs fermiers en septembre. La rencontre devant mobiliser partenaires, élus et acteurs, est reportée des rencontres préalables avec les acteurs sont indispensables pour renouer des liens et envisager des rencontres avec suffisamment de participants.

Le Parc a accompagné techniquement et financièrement (expertises) la transmission des deux activités de batellerie. Une dizaine de réunions a été organisée et animée par l'équipe du Parc avec les bateliers, les partenaires techniques et financiers et les potentiels repreneurs. Un état des lieux, avec l'appui des services de l'État et des collectivités, des

Autorisations d'Occupation Temporaires des embarcadères et des arrêtés de navigation est par ailleurs en cours.

Le chargé de mission « économie de proximité » a pris son poste le 15 septembre 2019. La mission a été orientée en priorité sur les produits locaux en circuits courts, autour des axes suivants :

- la réalisation d'un référentiel des producteurs pour une mise en ligne sur le site du Parc,
- une diffusion auprès des points de vente de proximité potentiels,
- une réflexion avec les petits commerces des centres bourgs,
- la question de la logistique d'approvisionnement,
- la réalisation de menus du Parc pour promouvoir les produits du territoire...

Le Parc a répondu, en partenariat avec la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, à l'appel à projets de la Région sur le développement et la promotion des produits locaux en circuits courts. Saint-Lô Agglomération et la Communauté de Communes Baie en Cotentin ont associé le Parc à leurs réflexions relatives à l'élaboration de leurs Plan Alimentation Territorial.

La Fédération des Parcs a lancé un partenariat avec la maison d'édition Hachette/Marabout pour réaliser un livre consacré aux chefs cuisiniers et aux produits locaux des Parcs. Le Grand Hard et son restaurant « chez Arsène » seront mis en avant avec six portraits de producteurs et six produits phares de notre territoire.



Balades fluviales à bord de la Rosée du soleil sur la Taute - Carentan-les-Marais (Saint-Hilaire-Petitville)

# DÉVELOPPEMENT LOCAL

## RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES PRODUCTIONS LOCALES ET ENCOURAGER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

### CHIFFRES CLÉS

68 482 € investis pour 22 opérations Terre et Chaume aidées par le Parc

44 sites ont été visités pour des conseils et des diagnostics par le Parc

1 recrutement d'un étudiant en doctorat d'architecture

### LES FILIÈRES D'ÉCO-MATÉRIAUX

#### LEVIER D'AVENIR POUR RÉHABILITER ET CONSTRUIRE UN HABITAT LOCAL

Suite aux investissements réalisés en 2018 sur la création d'une unité de production de matériau terre prêt à l'emploi, le Parc a poursuivi en 2019 son accompagnement auprès de l'association Enerterre pour la finalisation des lignes de production. L'installation sur le site du Bas-Quesnay s'est poursuivie en concertation avec le Conseil départemental de la Manche pour sécuriser l'accès à l'ensemble du site et les points d'alimentation en électricité.

Enfin, dans la poursuite de l'étude sur la valorisation des ressources végétales issues de l'entretien des espaces naturels, le Parc a, en collaboration avec le STEVE (Service Territorial d'Entretien et de valorisation de l'Environnement), travaillé sur la mise au point d'un cadre permettant la création de panneaux isolants à partir de ces végétaux.

Ce cadre, pour le moment, est basé à l'ENSA Normandie pour permettre à des étudiants de master 1 et à une étudiante en doctorat de travailler sur le roseau et son usage en architecture contemporaine. Le Parc accompagne également le STEVE dans la mise au point de broyats de roseaux nécessaires à la réalisation d'un prototype de construction issu du projet Européen CobBauge. Ce broyat constituerait également une matière première exploitable en isolation en vrac.

#### FONDS DE SAUVEGARDE TERRE ET CHAUME

Le fonds de sauvegarde terre et chaume, politique de soutien financier à la rénovation du patrimoine emblématique du Parc a été mobilisé en 2019 à hauteur de 68 482 € sur 22 opérations aidées. Quatre de ces dossiers concernaient l'aide particulière allouée à la rénovation intérieure.

Les visites de conseil et de diagnostic préalables à l'obtention d'une aide ont également été menées cette année sur 44 sites.

Un projet public a également été étudié, portant sur la construction neuve d'une école primaire sur la commune de Picauville. Il a mobilisé l'architecte du Parc sur plusieurs réunions techniques avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et les élus, ainsi que sur une campagne de prélèvements et d'analyses de terre sur le site de construction. L'utilisation de la terre a finalement été abandonnée en raison des délais de réalisation trop contraignants et d'une difficulté pour la maîtrise d'ouvrage à s'engager dans ce type de procédé.

#### EXPÉRIMENTER LA CONSTRUCTION DE MURS PORTEURS ISOLANTS - PROGRAMME INTERREG COBBAUGE

La première phase du projet Européen CobBauge s'est achevée techniquement fin 2018, et administrativement en mars 2019. La seconde phase déposée en octobre 2018 a été acceptée et commencée en avril 2019. L'année 2019 a vu le recrutement d'un étudiant en doctorat d'architecture faisant sa thèse sur la Bauge et qui, dans le cadre d'une convention de partenariat spécifique signée avec l'ENSA Normandie, a commencé à travailler sur le projet CobBauge.



Rénovation à Saint-Aubin-du-Perron



Construction d'un bâtiment expérimental à la ferme du Bas Quesnay - Saint-André-de-Bohon

Le projet est entré dans une phase d'expérimentation à échelle 1, après les études en laboratoires et les essais préliminaires des procédés constructifs. Un permis de construire a été déposé pour la construction d'un petit bâtiment expérimental sur le site du Bas Quesnay à Saint-André-de-Bohon. Un groupement de 3 artisans experts de la construction bauge a été recruté pour mener à bien ce projet expérimental en concertation avec l'ensemble des partenaires européens. Une première levée a pu être réalisée en octobre avant l'interruption hivernale du chantier.



Construction d'un bâtiment expérimental à la ferme du Bas Quesnay - Saint-André-de-Bohon

En parallèle, des essais sont réalisés à l'ENSA Normandie avec l'assistance technique du Parc auprès du directeur de thèse. Un partenariat informel a également permis de mettre en place un travail pédagogique et expérimental avec le Lycée Laplace, associant des classes de bac Pro maçonnerie et de Bac Technologique, sur la réalisation de blocs préfabriqués. Les réalisations sont prévues sur le début de l'année 2020.

### PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE HERBAGÈRE ET BOCAGÈRE

#### LE PROGRAMME D'EXPÉRIMENTATION «ÉLEVAGE ET MARAIS»

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Manche, le Parc anime et coordonne le programme national « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire de milieux humides », soutenu par les Ministères de l'Agriculture et de l'Écologie et, localement, par l'Agences de l'Eau Seine-Normandie.

Le projet vise à :

- expérimenter les MAE collectives et réfléchir aux Paiements pour Services Environnementaux ;
- identifier, valoriser et accompagner des systèmes pâturants dans le marais ;
- faciliter le renouvellement et la transmission des exploitations, en favorisant l'installation ;
- mobiliser les industries agro-alimentaires pour mieux valoriser les produits et le territoire ;
- réfléchir autour des démarches liés aux services rendus, à la qualité des produits et la promotion du territoire.

L'expérimentation sur ces territoires doit permettre un retour d'expériences pour le maintien et le développement de l'élevage sur les territoires de marais et zones humides.

#### REFLEXION SUR LES AIDES PUBLIQUES

MAE collectives : travail en cours sur 3 secteurs test (2 Manche, 1 Calvados) avec les éleveurs dans le but de proposer des MAE collectives sur un territoire donné (groupe de travail avec les éleveurs à réunir à la rentrée 2020). Paiements pour Services Environnementaux (PSE) : Le Parc est en cours de construction du dispositif de PSE dans le cadre de l'expérimentation proposée par l'AESN (sous l'impulsion du MTES) sur 1 bassin versant prioritaire (Merderet).

#### ACCOMPAGNEMENT DES ÉLEVEURS

SCOPELA (structure qui valorise les prairies naturelles en fonction des objectifs de l'éleveur), à la demande de la CA50, a réalisé 3 diagnostics de ferme avec les éleveurs sur l'usage du marais.

#### INSTALLATION / TRANSMISSION

Le Groupe de Travail s'est réuni pour élaborer un programme d'actions. La SAFER, à la demande de la CA 50 a fait un diagnostic sur la dynamique du foncier sur le secteur.

# PAYSAGES ET URBANISME

AGIR DE FAÇON DURABLE SUR NOTRE ENVIRONNEMENT



## CHIFFRES CLÉS

- 21 panneaux de signalisation remplacés par le Parc
- 3 collectivités territoriales accompagnées pour diagnostic des équipements par le Parc
- 2 circuits de découverte finalisés
- 6 ateliers d'échanges en partenariat avec la DREAL pour faire évoluer notre paysage

14 autres dispositifs de signalisation routière dégradés, et a travaillé avec le Conseil départemental de la Manche dans le cadre de son schéma directeur de signalisation touristique pour équiper la Maison du Parc en panneaux routiers en 2020.

## AMÉNAGER DURABLEMENT

Le rythme d'élaboration des documents d'urbanisme s'est maintenu avec la participation à une vingtaine de réunions et la production de remarques sur les phases intermédiaires du SCOT du Cotentin et des PLUI de la CC Baie du Cotentin et de St-Lô Agglo, mais également d'un avis final sur le PLUI de la CC d'Isigny-Omaha-Intercom. De nombreux échanges en inter-Parcs et dans nos institutions (bureaux et comité syndical) se sont déroulés pour contribuer à l'élaboration du fascicule des règles du SRADDET. Un avis favorable avec des réserves a été transmis en avril 2019 à la région.

## VALORISER LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES

Le Parc dispose de plusieurs outils permettant d'aménager les sites de son territoire, de valoriser son patrimoine.

En 2019, le Parc a **remplacé 21 panneaux de signalisation routière** « Entrée de commune », réalisé une consultation pour remplacer

Le Parc conforte et améliore les sites et sentiers d'interprétation selon une politique différenciant les sites d'intérêt local et les sites d'intérêt Parc. Il a réalisé un diagnostic des équipements de la **Communauté de Communes de la Baie du Cotentin**, a accompagné la **commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte** dans la réalisation du sentier « Le long de la Douve » et a préparé la remise en état des sentiers de découverte de la **Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche**.

Suite aux animations menées avec les élus et les habitants pour découvrir le patrimoine de la commune nouvelle de Montsenelle, une liste d'actions a été dressée en 2018. **Deux circuits de découverte** ont été préparés et finalisés en 2019, dans le cadre des promenades des arbres du CAUE 50, en partenariat avec l'office de tourisme de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche et la commune de Montsenelle. Une animation sous la forme d'un « géocaching » a été proposée le 29 septembre 2019 (une trentaine de participants).

## OBSERVER POUR PRÉSERVER

Les neuf photographies de suivi des plantations autour du poste de raccordement électrique de RTE, sur les communes de Raids et St-Sébastien-de-Raids, ont été réalisées. Les premières reprographies de l'observatoire photographique des paysages, initié en 2015 à l'échelle du territoire du Parc, ont été réalisées durant l'hiver. Les conditions météorologiques nous ont permis de photographier les marais inondés.

La DREAL a lancé la révision de l'Atlas Régional des Paysages dans le département de la Manche. Le Parc participe aux comités technique et de pilotage. **Six ateliers d'échanges sur l'état des lieux et les évolutions des paysages** ont permis de mobiliser tous les acteurs des territoires, des agents et des élus du bureau du Parc y ont participé. Cette mise à jour de l'Atlas Régional permettra également d'actualiser le document de référence sur les paysages élaboré par le Parc en 2012 et servira aux travaux de révision de la charte en 2022.

Dans le cadre du CPIER (Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine), et pour la troisième année consécutive, le Parc et le Caue 50 ont accueilli un atelier itinérant étudiant du réseau « Paysages de la vallée de la Seine », sur le thème de la fourche normande à la fourchette francilienne. Cet atelier, organisé par l'Ecole National Supérieur du Paysage de Versailles et par l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre, a permis aux dix étudiants, d'horizons divers, de rencontrer nos éleveurs laitiers et d'imaginer des futurs souhaitables.

## LE PARC COMME MÉDIATEUR AUTOUR DE L'IMPLANTATION DES PYLÔNES TÉLÉPHONIQUES

Les échanges sur l'implantation des pylônes de téléphonie mobile, en lien avec le projet d'équipement en réseaux de la voie SNCF, se sont poursuivis en 2019. Suite à des échanges menés avec la mairie d'Isigny-sur-Mer, la SNCF a accepté de revoir la localisation d'un de ces pylônes prévu initialement dans les marais de la Vire à proximité de l'ancienne gare d'Isigny. Les échanges avec Orange pour faire évoluer leurs implantations de pylônes n'ont pas abouti.

L'opérateur, chargé par le département du Calvados d'organiser l'installation de la fibre, s'est rapproché du Parc à la demande des communes, pour intégrer les préoccupations paysagères et environnementales du Parc.

## POURSUITE DE LA MOBILISATION POUR UNE MEILLEURE INSERTION DES ESPACES PUBLICITAIRES

Le Code de l'Environnement, dans son chapitre Publicité, enseignes et pré-enseignes, interdit sauf mise en place d'un Règlement Local de Publicité (RLP), la publicité sur le territoire du Parc naturel régional (PNR). Onze communes du Parc ont, entre 1996 et 2000, élaboré un RLP. Le Parc leur donne un avis technique sur les demandes d'implantation de dispositif publicitaire.

D'autre part, le Parc accompagne les communes n'ayant pas de RLP, dans la connaissance réglementaire et la démarche de dépose des dispositifs publicitaires en infraction avec la loi. Dans ce cadre, le Parc installe un panneau R.I.S. spécifique au Parc, qui met en valeur l'ensemble des ressources locales.

Enfin, le Parc répond aux demandes de conseils des entreprises du territoire et notamment pour ce qui concerne leurs enseignes.



Table de lecture sur le site de découverte «Le port» - Saint-Sauveur-le-Vicomte

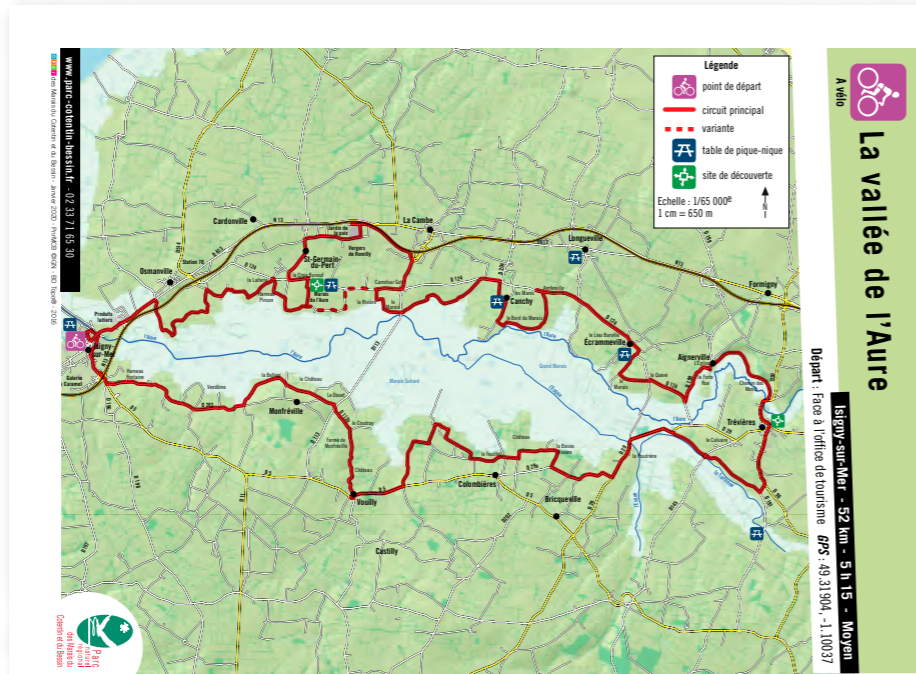


# TOURISME

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET DÉVELOPPER  
UNE OFFRE «NATURE»

## CHIFFRES CLÉS

- 12 circuits ont été expertisés par le Parc
- 32 animations ont été proposées dans le cadre d'«Hiver au Marais».
- En 2019, le Parc a été présent sur 6 salons en France et à l'étranger.



## RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE RANDONNÉE ET DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEL OUTIL

Dans le cadre de la valorisation de l'offre de randonnée, le Parc a préparé la mise en place de la boucle vélo de la Vallée de l'Aure en partenariat avec la Communauté de Communes d'Isigny-Omaha et le Conseil départemental du Calvados. Le Parc a créé et cartographié des boucles vélo au départ de la Maison du Parc qui sont mises à disposition du public, notamment pour la location de vélo de la Maison du Parc.

Le Parc a réalisé l'expertise de 12 circuits de son topoguide de randonnée pédestre, afin de renouveler le label PR de la FFRandonnée. Le Parc a aussi réalisé une formation au balisage de la randonnée pédestre et a participé aux réunions de travail sur la continuité du cheminement littoral de la Manche.

Enfin, le Parc a réalisé l'infrastructure et créé les données du site applicatif de randonnée Desmarais du Parc qui a pour vocation de présenter toute l'offre de randonnée du Parc et de permettre au public de faire un choix géographique, par type de pratique ou par critères de durée, de distance, de difficulté, de paysage. Le lancement est prévu pour 2020.

## DE FORTES INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

Le Parc continue d'animer le réseau touristique et de travailler avec l'ensemble des acteurs touristiques de son territoire. Le Parc a participé aux réunions pour la mise en place de la stratégie touristique de Côte Ouest Centre Manche Tourisme.

Le partenariat avec les Gîtes de France et Clévacances de la Manche a été renouvelé afin de promouvoir la Maison du Parc auprès des hébergements labellisés.

En 2019, 32 animations ont été proposées dans le cadre de l'opération « Hiver au marais », elles ont touché quasiment 500 personnes. De nombreux moyens de communication ont été mis en place (spot radio, affiches sucettes, campagne d'affichage en ville...).



En 2019, le Parc a participé à plusieurs salons :

- « Randofolies » à Rennes (février) sur un stand commun avec l'Office de tourisme du Cotentin, et en partenariat avec Côte Ouest Centre Manche Tourisme,
- « Destination Nature » à Paris (mars) sur le stand de la Normandie, en partenariat avec l'Office de tourisme d'Isigny-Omaha et à la première édition du FÉNO à Caen avec les trois autres PNR normands.
- « Birdwatching Fair » en Angleterre (août) avec plusieurs PNR français, le Parc était représenté par le PNR des Boucles de la Seine normande.
- Journées départementales des professionnels du tourisme (Cabourg et Saint-Lô)
- Fêtes Normandes à Evreux...

## AVANCEMENT DANS LA STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE TOURISTIQUE ORNITHOLOGIQUE

Le Parc souhaite se positionner en destination d'excellence en terme de tourisme ornithologique, d'activités de pleine nature, de découverte faune et flore et d'activités fluviales. Il était ainsi prévu initialement sur 3 ans, à partir de 2018, de participer au projet de coopération en Inter-Parc National visant la reconnaissance des Parcs comme destination de tourisme ornithologique et tourisme de nature.

En 2019, l'accord de coopération a été rédigé et le marché pour l'action commune « étude marketing sur le tourisme ornithologique en France » a été lancé.

Ce positionnement du Parc permet d'apporter une réelle plus-value au territoire, basée sur l'expertise du Parc et les domaines sur lesquels il est reconnu, avec un objectif de développement de l'offre. De nombreuses destinations ont fait le pari d'un tourisme plus durable orienté vers la découverte de la nature et les marais du Cotentin et du Bessin possèdent tous les atouts pour réussir dans cette voie.





# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

## POUR UN TERRITOIRE SOBRE, RÉSILIENT ET SOLIDAIRE

### CHIFFRES CLÉS

**400 Gwh** cumac vendus sur la base des CEE émis par les collectivités

**6 collectivités** appuyées par le Parc techniquement pour élaborer leur PCAET

**3 projets de développement** de la filière bois énergie

**21 familles** ont bénéficié de l'expertise du Parc via l'association ENERTERRE avec des chantiers

### ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET LES COLLECTIVITÉS VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SENSIBILISER LES ACTEURS LOCAUX AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Parc assiste les Communautés de Communes et les communes ayant signé des avenants TEPCV avec le Ministère de l'Écologie, en 2017, pour la mise en œuvre des actions prévues : développement de l'électromobilité, création de pistes cyclables, rénovation de l'éclairage public, installation d'une toiture solaire photovoltaïque pour de l'auto consommation et revente du surplus.

En complément des conventions TEPCV, le Parc était éligible à un dispositif spécifique TEPCV lié à une bonification des CEE collectés sur les factures de travaux réalisés par les collectivités. En 2019, le Parc a procédé à la **vente des 400 Gwh cumac obtenus sur la base des 1,3 million d'euros de CEE émis par les 34 collectivités** réalisant des travaux de rénovation de bâtiment ou d'éclairage public.

Ces collectivités ont reçu en 2019 une prime du Parc, telle que la collectivité bénéficie d'un financement de 77 % du montant HT des travaux éligibles au CEE.

Le Parc élabore le PCAET (Plan Climat Air Énergie) de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin. En 2019 la phase de diagnostic a été rédigée, en s'appuyant sur les données fournies par l'ORECAN et l'outil Prosper proposé par le SDEM.

**Le Parc apporte son appui technique aux communautés de communes en cours d'élaboration de leur PCAET : la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche, Coutances Mer et Bocage, Saint Lô Agglo, la Communauté d'agglomération du Cotentin, le SCOT du Bessin.** Il assiste aux comités techniques et s'implique dans certaines actions structurantes : mobilité, alimentation...



Chantier Enerterre

Le test du défi « Class'Énergie » engagé au collège de Saint-Sauveur-le-Vicomte, a permis d'impliquer des élèves dans des actions d'économie d'énergie (réalisation d'un audit, sensibilisation de l'ensemble des élèves...) avec un engagement fort des enseignants. Cette action a été étendue au collège de Périers.

Comme chaque année, depuis la labellisation en « agenda 21 » des anciennes Communautés de Communes de Sèves et Taute et de la Haye-du-Puits et dans l'objectif de promouvoir le développement durable auprès du grand public, un agent du Parc a participé à la préparation et à l'animation du festival « Bulles de campagne », organisé par la Communauté de Commune Côte Ouest Centre Manche, à Pirou, sur le thème « Recycler, Réparer, Réparer » le 2 juin 2020 (1000 visiteurs).

### MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF INNOVANT D'AUTO RÉHABILITATION PARTAGÉE

En 2019, l'association Enerterre, qui porte le dispositif expérimenté par le Parc depuis 2013, a accompagné la réalisation de 20 semaines de chantier (isolation paille, enduits isolants, réhabilitation d'enduits...) chez 21 bénéficiaires, dans le cadre du marché signé avec le Parc (crédits TEPCV et Région).

Cette expérience est transférée au travers du projet « Erasmus HELPS » en Grèce, Italie et Espagne. Ce projet est piloté par la SCIC « les 7 Vents », avec l'appui de l'association Enerterre. Plusieurs échanges ont eu lieu avec ces partenaires en 2019 dont une semaine en Normandie au printemps, avec 35 partenaires européens.

### ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE ET DES AUTRES ENR

Le Parc poursuit sa mission d'assistance à **des projets d'installation de chaudières bois** : extension du réseau du chaleur bois énergie de Marchésieux et création sur Lessay, d'un potentiel de réseaux de chaleur dans les communes de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche.



Un suivi technique du STEVE (Service Territorial d'Entretien et de valorisation de l'Environnement) est assuré : évolution de la structure en SCIC en partenariat avec Haiecobois, organisation des missions d'entretien d'Espaces Naturels Sensibles, approvisionnement de la filière bois énergie et de la filière terre en végétaux pour constituer les mélanges isolants expérimentaux (terre roseau, terre molinie, etc.).

Le Parc promeut activement le développement d'autres énergies renouvelables : l'éolien, la méthanisation pour les projets cohérents d'un point de vue énergétique et environnemental et le solaire photovoltaïque. L'objectif est aussi de développer, à partir de 2020, un projet qui impliquera les habitants dans son développement et dans son financement.

### LANCEMENT D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PLANTATION DE HAIES

Fortement impliqué dans la réhabilitation du bocage depuis sa création en 1991, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est engagé pour 3 ans en Septembre 2019 dans le Plan Bocage proposé par le Conseil départemental de la Manche, en partenariat avec les Communautés de communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) et Côte Ouest Centre Manche (COCM).

Ce projet s'appuie sur les cofinancements du Conseil régional de Normandie (AMI « Territoires Durables 2030 » dont la COCM est lauréate), du Conseil départemental de la Manche (Politique « de la haie à la chaudière »), des fiches action Leader « Transition énergétique » des GAL du Coutançais et du Cotentin et des deux Communautés de communes concernées.

Les objectifs de cette mission sont les suivants :

- **Sensibiliser** les agriculteurs, les élus et les habitants à la sauvegarde du patrimoine bocager,
- **Inciter** les agriculteurs à restaurer les haies anciennes dégradées (graphiose de l'orme, chararose du frêne...) et à replanter des haies nouvelles selon les besoins identifiés dans des Plans de Gestion du Bocage,
- **Participer** à l'élaboration du volet « Bocage » de la TVB de la COCM,
- **Expérimenter** dans les plantations de nouvelles essences susceptibles de s'adapter au changement climatique. Assurer le suivi d'un observatoire de cette expérimentation,
- **Réaliser et participer** aux publications et outils de communication en lien avec la mission,
- **Renseigner** les bases de données proposées par le Parc.



Avant



Après

Plantations d'une haie champêtre au théâtre foirail - Lessay

# SENSIBILISATION

DONNER À APPRENDRE, FAIRE PARTICIPER,  
MOBILISER

## CHIFFRES CLÉS

**1090 jeunes** ont bénéficié des classes-Parc

**3000 élèves** ont participé à des visites guidées et des ateliers animés par l'équipe pédagogique

**155 animations** organisées à la Maison du Parc

## UNE POLITIQUE D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE TOUJOURS BIEN PRÉSENTE : PLUS DE 4000 ÉLÈVES SENSIBILISÉS

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, **49 classes soit 1 090 jeunes ont bénéficié du dispositif classes-Parc** qui soutient les projets pédagogiques des enseignants du territoire. 128 demi-journées d'intervention ont été prises en charge par le Parc à savoir : 52 par le CPIE, 46 par le CIEC, 9 par la SCIC des 7 vents du Cotentin et 21 par les animateurs du Parc. Ces interventions ont été financées par la Région mais ont aussi profité de financements complémentaires dans le cadre de la convention TEPCV.

En lien avec la stratégie « Notre Littoral...Demain ? » menée par la Communauté de communes Baie du Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, un projet a été mis en place avec les élèves de l'école

du Manoir et le Collège Saint-Exupéry de Sainte-Mère-Eglise. À l'issue de ce projet, une exposition spécifique a été présentée dans les établissements concernés, soit 120 personnes présentes lors des vernissages de cette exposition (une centaine à l'école du Manoir et une vingtaine au Collège Saint-Exupéry). Les contenus de cette exposition ont été finalisés et imprimés fin 2019 et devaient circuler dans les écoles qui le souhaitent en 2020, mais les mesures sanitaires actuelles ont empêché de nombreux échanges scolaires.

Durant l'exposition « *Quand les enfants racontent le Parc* », laquelle valorise le travail effectué par les classes lors des appels à projets, 84 enfants bénéficiaires et leurs familles ont été accueillis. Enfin, parmi les 1 748 personnes venues à la Maison du Parc sur la durée de l'exposition, certaines ont visité l'exposition et pris connaissance de la mission d'Éducation au territoire.

Cette mission comprend par ailleurs l'accueil des publics scolaires et extra-scolaires hors appel à projets, des bénéficiaires de la Garantie-jeunes de la Mission Locale du Centre Manche (soit une centaine par an).

L'équipe pédagogique du Parc a proposé **des visites guidées et ateliers à plus de 3 000 élèves** en s'appuyant notamment sur le nouveau sentier d'interprétation de l'Espace Naturel Sensible des marais des Ponts d'Ouve dès le printemps puis sur la nouvelle exposition thématique « *Vivre dans le Parc en 2050* » ouverte aux scolaires début octobre dans le cadre de la Fête de la Science (soit 470 collégiens et lycéens sensibilisés au changement climatique fin 2019).

Un volontaire en Service civique a complété ces dispositifs d'accompagnement. 700 jeunes et 110 personnes (public familial et/ou individuel) ont été accompagnés au jardin pédagogique. Au cours de sa mission, des animations autour de la permaculture et l'alimentation durable ont été testées et viendront étoffer l'offre pédagogique à destination des jeunes de la Maison du Parc. Enfin, de nouveaux partenariats ont vu le jour (ex : apiculteur, permaculteurs et travailleurs sociaux), avec autant de nouveaux publics à sensibiliser : professionnels, écocitoyens, jardiniers novices ou confirmés, publics éloignés des actions d'EEDD.

Visite de classes sur les différents sites du Parc



## LANCEMENT DE L'EXPOSITION *VIVRE DANS LE PARC EN 2050*



De par sa topographie, le territoire du Parc est particulièrement sensible aux enjeux du réchauffement climatique et à l'évolution du trait de côte, pouvant avoir des impacts forts sur le fonctionnement des marais et du littoral. Les habitants du Parc restent pourtant encore faiblement sensibilisés aux changements à venir.

Justement, l'exposition *Vivre dans le Parc en 2050* porte sur l'adaptation des habitants du Parc au changement climatique et à l'élévation du niveau des mers.

L'exposition, ouverte en juillet 2019, s'adresse particulièrement aux populations riveraines du littoral et des zones de marais. 470 collégiens et lycéens ont pu la visiter dans le cadre de « *La Fête de la Science* » afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle d'éducation à une problématique forte du territoire : le changement climatique et la nécessité de la transition.

Cette exposition continuera d'être visible à la maison du Parc jusqu'en septembre 2021.

## RETOUR SUR LES « RENDEZ-VOUS DU PARC »

En 2019, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a proposé **155 animations** dont la majorité s'est déroulée à la Maison du Parc. Sur l'ensemble du territoire du Pnr, **37 animations ont été programmées. 2 874 personnes ont participé à l'ensemble de ces animations.**

Les visites guidées de l'Espace Naturel Sensible des Marais des Ponts d'Ouve, accessible par la Maison du Parc, rythment le programme avec une animation proposée chaque semaine, deux pendant chaque semaine des petites vacances scolaires et jusqu'à 4 par semaine en juillet et août. Un programme spécifique autour de sorties et d'ateliers destinés aux familles est proposé durant toutes les vacances scolaires (deux rendez-vous par semaine pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne).

Des visites thématiques s'inscrivent dans de nombreuses opérations qu'elles soient départementales, régionales, nationales ou européennes (ex. RDV aux jardins, Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Journée mondiale des Zones Humides...).

Des temps-forts sont proposés chaque année : le pique-nique géant au printemps, le casse-croûte aux lampions en été et un ciné-parc en début d'année.

**En 2019, l'ensemble de ces animations a touché 2 330 personnes.**

À l'échelle du territoire du Parc, de nombreuses animations sont proposées en partenariat avec différentes associations ou structures départementales ou régionales. Ce réseau de partenaires regroupent un ensemble d'acteurs variés comme les salles de cinémas, le réseau Génériques, le CAUE 50, l'École d'architecture de Rouen mais aussi des associations comme l'ADAME et Jardin Nature ou encore des prestataires touristiques (offices de tourisme, attelages, musées...). Sur des thématiques variées, ces partenariats permettent de proposer un riche programme qu'il s'agisse de sorties nature (phoques, oiseaux, orchidées), de sorties autour de la découverte du patrimoine architectural ou paysager de communes du Parc, de randonnées, de projections en salles

de cinémas ou de sorties sur le thème du développement durable.

**En 2019, 544 personnes ont participé à ces propositions de découvertes.**



Le pique-nique à la Maison du Parc Carentan-les-Marais (St-Côme-du-Mont)



# SENSIBILISATION

DONNER À APPRENDRE, FAIRE PARTICIPER, MOBILISER

## CHIFFRES CLÉS

**10 stagiaires** ont suivi la formation « spécialisation en éco-construction »

**20 étudiants** ont participé à la construction d'un pavillon prototype

**6<sup>ème</sup> chantier** des jeunes volontaires internationaux accueilli sur le site du Parc

## TRANSMETTRE L'EXPERTISE : FORMATION À LA RÉNOVATION ET À L'ÉCO-CONSTRUCTION

Le Parc a renouvelé en 2019 sa participation à la formation « spécialisation en éco-construction » portée par le GRETA de la Manche. Il a accompagné le module terre et a animé l'évaluation des compétences au travers de l'outil de certification ECVET Earth Building développé dans le cadre du projet Européen PIRATE. Cette année, **10 stagiaires** ont suivi cette formation avec la particularité d'une parité parfaite.

Dans le cadre du partenariat mis en place avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie à Rouen, l'exposition *Terre en vue !* a vu le jour, relatant trois ans de travaux d'étudiants autour de l'utilisation des mélanges terre et fibres. Elle a été accueillie à la Maison du Parc fin 2018 et début 2019, puis a été mobilisée cet été dans la

région de Vire. La collaboration avec les enseignants s'est poursuivie également par l'accompagnement ponctuel de projets en Master 1 et en Projet de fin d'année.

Enfin, dans le cadre de la convention TEPCV et la mise en place de l'exposition *Vivre dans le Parc en 2050*, **une vingtaine d'étudiants** s'est relayée au cours de l'été **pour construire, sous la supervision de l'architecte du Parc et d'un charpentier, un pavillon prototype** mobilisant les ressources bio et géo sourcées du Parc. Ce projet avait été conçu et mis au point au cours de cette année universitaire et de l'année précédente.



Construction d'un pavillon prototype la Maison du Parc Carentan-les-Marais (St-Côme-du-Mont)

une session de sensibilisation à la construction selon le procédé CobBauge ainsi qu'à une conférence au Pays de Galles (Center for Alternative Technology) dans le cadre du festival Clayfest mis en place par EBUKI, partenaire du projet européen. Il a également rendu compte des avancées des recherches sur ce même projet lors des assises nationales de la construction en terre tenues à Rennes en Novembre 2019.

Le Parc a par ailleurs été présent lors d'évènements grand public sur le patrimoine et sur l'écoconstruction comme le salon du patrimoine de Saint-Lô et le forum Ecofab au pavillon des énergies au Désert. Il a également participé à une visite commentée d'une opé-

ration de rénovation exemplaire soutenue financièrement et techniquement par le Parc à Sainteny pour les membres de l'association Vieilles maisons Françaises.

Il a accueilli en août le 6<sup>ème</sup> chantier de jeunes volontaires internationaux sur le site du Bas Quesnay à St-André-de-Bohon, en partenariat avec l'association Concordia. **15 jeunes du Mexique, d'Espagne, du Japon, de Russie, d'Italie, d'Allemagne et de France et 2 encadrants ont travaillé 3 semaines sur du rejointoiement des maçonneries pierre des dépendances.**



# COMMUNICATION :

INFORMER DES ACTIVITÉS DU PARC



En 2019, le service communication a créé de nombreux documents touristiques, administratifs, et en direction de la presse.



Lettre aux élus  
Le Parc et Vous



Bilan d'activités 2018



La transition énergétique :  
20 projets et témoignages

Publications touristiques



La Maison du Parc naturel régional et l'Espace naturel Sensible des Marais des Ponts d'Ouve



Carte de visite  
Paysages, randonnées et balades nature  
Activités au fil de l'eau



Brochures «Les Rendez-vous du Parc»  
Les animations du Parc au fil des saisons



Visuel du Pique-nique  
2019



Visuel de la campagne  
«L'Hiver au marais» 2019



Visuel du «Casse-croûte  
aux lampions» 2019

Le Parc s'est doté d'un nouveau site internet et d'une présence croissante sur les réseaux sociaux, en se créant une nouvelle page Instagram :



Site internet  
du Parc Naturel Régional des Marais du  
Cotentin et du Bessin

Instagram

du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin  
et du Bessin



Pour en savoir plus +

vous pouvez télécharger l'intégralité de nos ressources sur notre site internet :

[WWW.PARC-COTENTIN-BESSIN](http://WWW.PARC-COTENTIN-BESSIN) (rubrique : ressources).

# ADMINISTRATION :

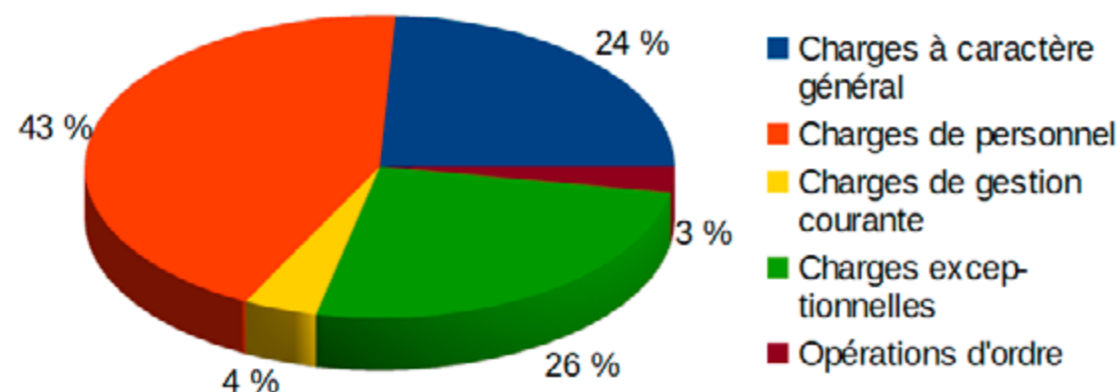
## RETOUR SUR LE BUDGET ET L'ORGANISATION



### ELEMENTS FINANCIERS : RETOUR SUR LE BUDGET 2019 (source : compte administratif 2019)

#### LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

- Le total des dépenses s'élève à 3 388 108,99 €



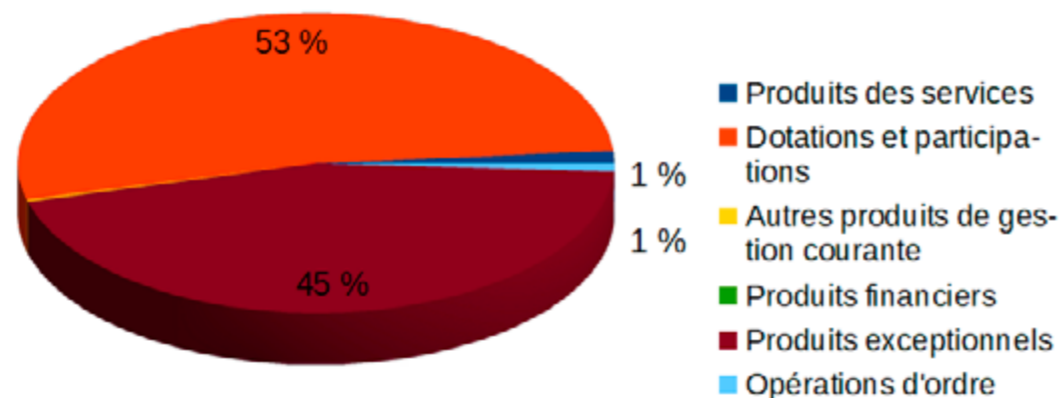
Les charges à caractère général s'élèvent à **818 152,79 €** dont 60 % sont consacrées aux dépenses du programme d'actions.

Les charges de personnel (**1 468 326,99 €**) et d'élus (**35 226,27 €**) représentent 44 % du total des dépenses de fonctionnement mais des remboursements sur salaires et charges, notamment par l'assurance du personnel viennent en atténuation de ces dépenses à hauteur de **21 884,48 €**.

Les autres charges de gestion courantes d'un montant de **136 675,18 €** sont essentiellement consacrées à des versements de subventions (59 %) à différents organismes et particuliers.

En ce qui concerne les charges exceptionnelles, la bonification des Certificats d'Economie d'Energie a été versée en faveur des communes pour un montant de **870 533,12 €**.

- Le total des recettes est de 4 173 613,99 €



Le Parc ne perçoit pas de fiscalité, ses recettes proviennent essentiellement de dotations et subventions qui s'élèvent à **2 185 941 €** dont 500 700,39 € est alloué au programme d'actions.

Un produit exceptionnel d'un montant de **1 861 754,14 €** provient de la vente des Certificats d'Economies d'Energie dans le cadre du programme TEPCV.

Et les ventes de la boutique de la Maison du Parc se montent à **56 378,22 €**.

Le montant des cotisations statutaires se décompose de la façon suivante :

- la Région Normandie : **500 000 €**
- le Département de la Manche : **433 500 €**
- l'Etat : **292 500 €** dont 105 500 € pour la Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot et 87 000 € pour la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie.
- le Département du Calvados : **70 000 €**
- les 110 communes : **82 533 €**
- les 6 EPCI : **55 765 €**

#### LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2019

- Le total des dépenses : **348 961,35 €**

Les charges d'investissement se répartissent essentiellement sur le financement de travaux sur le site de l'Espace Naturel Sensible et le site du Bas Quesnay, l'acquisition de véhicules électriques, et l'achat d'outillage spécifique pour le programme CobBauge.

Le programme d'actions représente quant à lui 49 % du total des dépenses.

- Le total des recettes : **254 367,30 €**

Les subventions perçues proviennent du programme d'actions antérieur à l'année 2019.

- en 2015, l'isolation phonique de la salle d'exposition financée par la Région
- en 2017 et 2018, la gestion du site de l'Espace Naturel Sensible financée par le Département de la Manche.

Il faut noter que certaines recettes d'investissement sont basculées en fonctionnement faute de dépenses sur l'année en cours. Ce décalage crée un déficit de la section d'investissement largement supporté par l'excédent de la section de fonctionnement.

Le Fonds de Compensation pour la TVA est de 12 323€.

### RESSOURCES HUMAINES : MOUVEMENTS ORGANISATIONNELS

Arrivée de Marie DEVILLE au 1<sup>er</sup> juin, sur le poste de chargé de mission élevage et zones humides.

Arrivée de Martin GOSSELIN au 1<sup>er</sup> septembre, sur le poste de technicien bocage.

Arrivée de Nathan TROUVERIE au 2 septembre, sur le poste d'animateur nature, chargé du suivi naturaliste.

Arrivée de Steve MERIAU au 15 septembre, sur le poste de chargé de mission économie de proximité.

Départ de Philippe MONCAULT au 1<sup>er</sup> avril, sur le poste de directeur.



Sentier de découverte de la Maison des ormes  
Carentan-les-Marais (Montmartin-en-Graignes)

# Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

## Maison du Parc

3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

### Siège administratif

Tél. 02 33 71 61 90  
info@parc-cotentin-bessin.fr

### Accueil touristique

Tél. 02 33 71 65 30  
accueil@parc-cotentin-bessin.fr

[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

